Supprimer l’information R 63

|  |  |
| --- | --- |
| type | processus de réalisation |
| finalité | * éviter l'exposition inutile d'informations sensibles * respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles en matière de suppression de l'information |
| pilote | responsable sécurité de l’information |
| risques | * ne pas définir la méthode et les exigences de suppression de l’information qui n’est plus nécessaire * ne pas utiliser des méthodes appropriées pour la suppression de l’information * ne pas utiliser la fonction « rétablir les paramètres d'usine » * ne pas vérifier la méthode de suppression de l’information des fournisseurs de services en nuage * ne pas supprimer les versions obsolètes quand l’information n’est plus nécessaire * ne pas enregistrer les suppressions réalisées * ne pas exiger des fournisseurs des preuves de la suppression effectuée * ne pas respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles pour la suppression de l’information * ne pas supprimer les informations sensibles lors du retour des équipements * ne pas détruire le matériel pour supprimer l’information |
| processus amont | * apprécier les risques * traiter les risques * gérer les actifs * gérer les services en nuage * gérer les changements |
| processus aval | * satisfaire aux exigences de la sécurité * appliquer la sécurité |
| éléments d'entrée | * inventaire des actifs * plan de traitement des risques * plan de gestion des changements |
| activités  (sous-processus) | * ne pas définir la méthode et les exigences de suppression de l’information qui n’est plus nécessaire * ne pas utiliser des méthodes appropriées pour la suppression de l’information * ne pas utiliser la fonction « rétablir les paramètres d'usine » * ne pas vérifier la méthode de suppression de l’information des fournisseurs de services en nuage * ne pas supprimer les versions obsolètes quand l’information n’est plus nécessaire * ne pas enregistrer les suppressions réalisées * ne pas exiger des fournisseurs des preuves de la suppression effectuée * ne pas respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles pour la suppression de l’information * ne pas supprimer les informations sensibles lors du retour des équipements * ne pas détruire le matériel pour supprimer l’information |
| éléments de sortie | * sortie des actifs * inventaire des rebuts * demande de changement * suppression de l’information |
| ressources | moyens techniques et informatiques |
| indicateurs | * taux d’informations supprimées |
| procédures / documents | activités de surveillance, terminaux utilisateurs, relations avec les fournisseurs, supports de stockage, changements / inventaire des actifs, sortie des actifs, inventaire des rebuts, suppression de l’information, plan de traitement des risques, plan de gestion des changements, demande de changement, résultats des revues de sécurité, sécurité des appareils mobiles |
| clients | ensemble du personnel |

* éviter l'exposition inutile d'informations sensibles
* respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles en matière de suppression de l'information

responsable sécurité de l’information

supprimer l’information / R 63

risques

processus aval

processus amont

* ne pas définir la méthode et les exigences de suppression de l’information qui n’est plus nécessaire
* ne pas utiliser des méthodes appropriées pour la suppression de l’information
* ne pas utiliser la fonction « rétablir les paramètres d'usine »
* ne pas vérifier la méthode de suppression de l’information des fournisseurs de services en nuage
* ne pas supprimer les versions obsolètes quand l’information n’est plus nécessaire
* ne pas enregistrer les suppressions réalisées
* ne pas exiger des fournisseurs des preuves de la suppression effectuée
* ne pas respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles pour la suppression de l’information
* ne pas supprimer les informations sensibles lors du retour des équipements
* ne pas détruire le matériel pour supprimer l’information
* satisfaire aux exigences de la sécurité
* appliquer la sécurité
* apprécier les risques
* traiter les risques
* gérer les changements
* gérer les actifs
* gérer les services en nuage

activités

éléments de sortie

éléments d'entrée

* ne pas définir la méthode et les exigences de suppression de l’information qui n’est plus nécessaire
* ne pas utiliser des méthodes appropriées pour la suppression de l’information
* ne pas utiliser la fonction « rétablir les paramètres d'usine »
* ne pas vérifier la méthode de suppression de l’information des fournisseurs de services en nuage
* ne pas supprimer les versions obsolètes quand l’information n’est plus nécessaire
* ne pas enregistrer les suppressions réalisées
* ne pas exiger des fournisseurs des preuves de la suppression effectuée
* ne pas respecter les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles pour la suppression de l’information
* ne pas supprimer les informations sensibles lors du retour des équipements
* ne pas détruire le matériel pour supprimer l’information
* sortie des actifs
* inventaire des rebuts
* demande de changement
* suppression de l’information
* inventaire des actifs
* plan de traitement des risques
* plan de gestion des changements

procédures / documents

clients

indicateurs

ressources

activités de surveillance, terminaux utilisateurs, relations avec les fournisseurs, supports de stockage, changements / inventaire des actifs, sortie des actifs, inventaire des rebuts, suppression de l’information, plan de traitement des risques, plan de gestion des changements, demande de changement, résultats des revues de sécurité, sécurité des appareils mobiles

taux d’informations supprimées

ensemble du personnel

moyens techniques et informatiques